

COMPTE RENDU : Réunion du 24 septembre 2013

Objet de la réunion:

Difficultés financières de Cinémémoire et recherche des solutions pour la pérennisation de la collection de Cinémémoire.

Etaient présentes les personnes suivantes :

Charlotte Lebos Schneegans / chargée de mission diffusion et éducation à l'image au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

Agnès Barruol / chargée de mission pour le patrimoine au Conseil Général des Bouches du Rhône

Frédérique Angelier / chargée de mission pour l'audiovisuel à la Ville de Marseille

Claude Bossion / directeur de Cinémémoire

Agnès O'Martins / trésorière de Cinémémoire

Preamble:

Suite à la baisse des subventions de fonctionnement accordées à Cinémémoire par la Région Provence Alpes Côte d'Azur en 2013 (-37%), Cinémémoire a interpellé les élus des différentes collectivités et demandé une réunion sur la question de la conservation de l'audiovisuel en Provence. Nous avons écrit à Jean-Claude Gaudin, maire de Marseille, Jean Noël Guérini, président du Conseil Général des Bouches du Rhône et Michel Vauzelle, président du Conseil Régional de Provence -Alpes Côte d'Azur. Nous avons évalué le soutien nécessaire à un fonctionnement normal de Cinémémoire à 30 000 € par collectivité et par an. Actuellement, Cinémémoire ne fonctionne que grâce à trois salariés (un en emploi aidé et deux intermittents) et au bénévolat. En 2013, aucun emploi à plein temps n'a pu être financé.

Collection publique ?

Les chargées de mission sont d'accord pour reconnaître le travail accompli par Cinémémoire en dix ans d'activité, et l'exemplarité du projet, tant du point de vue patrimonial qu' économique: la chaîne de traitement des films, de leur collecte à leur valorisation, est cohérente, et l'activité de l'association génère 30% de fonds propres.

Une synthèse sur les contenus de la collection (dons et dépôts, supports conservés) qui permettrait aux institutions de comprendre en une page quels sont les contenus exacts de la collection est demandée à Cinémémoire.

Plusieurs possibilités sont proposées par les représentantes des collectivités, qui expriment le souhait de rendre publique la collection afin qu'elle ne soit pas perdue.

Des solutions sont évoquées pour que la conservation des originaux soit assurée dans de bonnes conditions. Plusieurs lieux pourraient être envisagés: Plusieurs possibilités ont été évoquées, pour que la conservation des originaux soit assurée dans de bonnes conditions:

- **Les Archives Départementales des Bouches du Rhône:** un don a déjà été évoqué (le dépôt n'étant plus possible), mais les archives départementales n'ont pas de salles spécifiques pour la conservation des films.

- **Les archives municipales de Marseille:** une rencontre avec Sylvie Clair, Frédérique Angelier et Cinémémoire est prévue le 8 novembre 2013.

- **Le château de la Buzine,** ou «Maison des Cinématographies de la Méditerranée» est équipé de salles de conservation, mais, du fait que la délégation de service publique se termine en 2016,

nous n'avons pas connaissance du projet à long terme qui sera développé dans ce lieu.

Les chargées de mission de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône demandent à ce que la vocation de conservation du château de La Buzine soit clarifiée. Frédérique Angelier propose de nous envoyer des précisions sur la question de la conservation du patrimoine cinématographique à La Buzine.

Par ailleurs, la collecte, la numérisation et la valorisation des films, effectuées par Cinémémoire, ne font pas partie des attributions et des compétences de ces structures: un partenariat entre Cinémémoire et l'une de ces structures permettrait d'assurer la conservation des originaux, et permettrait à Cinémémoire de développer ses activités de collecte et de valorisation des films.

- **L'INA et l'opération « Mémoires Partagées INA »:** en 2012, l'INA a lancé un projet visant à « élargir son travail de mise en valeur des images à celles dites « amateurs » en lançant un appel à contributions. » (voir:<http://www.institut-national-audiovisuel.fr/actualites/memoires-partagees.html>) Cette opération a été lancée sans concertation avec les cinémathèques, et a été faite en collaboration avec Vidéo Forever, qui propose des prestations de numérisation dans les grandes surfaces. Cette opération de collecte ne concerne que des fichiers numériques, et une sélection par l'INA d'extraits. L'association Européenne des Inédits, dont Cinémémoire fait partie, a, suite aux opérations de communication de l'INA concernant cette opération, réagi et souligné les failles de l'opération, dans un communiqué de presse en novembre 2012 (<http://cinemathequeducinemaamateur.unblog.fr/files/2012/11/communiqu-e-fcaff-inedits.pdf>) En 2013, une convention entre l'INA, l'association européenne des Inédits et la FCAFF est en cours de négociation. Cependant, selon cette convention, la conservation des originaux n'incomberait qu'aux cinémathèques et plusieurs points sont encore en discussion concernant la valorisation.

2014: la situation maintenue en l'état

D'après les chargées de mission des trois collectivités représentées, une augmentation du budget global de Cinémémoire sera difficile à obtenir en 2014, en l'absence de volontés politiques fortes. La reconduction des subventions à leur niveau actuel leur paraît envisageable, mais la signature de conventions triennales ne semble pas possible à court terme.

Cinémémoire devra recentrer son activité sur le fonctionnement, soit sur ses missions de base: la collecte, la conservation et la valorisation des films amateurs.

Les chargées de mission de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et du Conseil Général des Bouches du Rhône proposent à Cinémémoire de transférer leurs soutiens aux projets sur le fonctionnement, en restant stable sur les montants globaux accordés. La chargée de mission de la ville de Marseille, qui ne soutient que le fonctionnement, envisage une très légère augmentation. L'évaluation des budgets 2014 peut donc nous apparaître ainsi:

- 15 000 € + 10 000€ = 25 000 pour la région PACA
- 6 000 € + 2 000 € = 8 000 € pour le Conseil Général des Bouches du Rhône
- La ville de Marseille, qui ne soutient que le fonctionnement, envisage une augmentation possible, de 9 000 € à 12 000 €

Le développement des projets tel que le portail des archives audiovisuelles de Provence Alpes Côte d'Azur s'en trouvera donc ralenti ou reporté. Ce type de projet semble pourtant conforme à la logique de rationalisation et de mutualisation des moyens et des objectifs des collectivités locales, pour qu'une concertation soit organisée au niveau régional, entre les différentes structures de conservation, afin de mieux valoriser les collections.

Avec en perspective entre 42 000€ et 45 000€ de soutien en fonctionnement, les seules embauches possibles seront des emplois aidés, ce qui pose un problème récurrent de formation du personnel, et de pérennisation des postes.

La diminution du nombre de salariés reste d'actualité. La disproportion entre les budgets de fonctionnement et le travail de collecte, de numérisation, et de documentation des films annoncent des conditions de travail difficiles en 2014.

Les investissements nécessaires au renouvellement du matériel et des supports de conservation ont ces dernières années souvent du être revus à la baisse, du fait de la difficulté rencontrée par l'association pour obtenir des financements conjoints des trois institutions représentées, et de la capacité d'autofinancement limitée de l'association. En 2014, une aide à l'investissement de La Ville de Marseille, du Département des Bouches du Rhône et de la Région Provence Alpes Côte d'Azur pourrait permettre à Cinémémoire de réaliser ces investissements, en demandant un financement égal aux trois institutions concernées, soit 25% chacune, et 25 % pour Cinémémoire.

Les perspectives 2014 laissent, malgré cette concertation, entrevoir le risque d'épuisement de l'équipe de Cinémémoire, qui porte la structure à bout de bras depuis des mois. A terme, le risque d'une dispersion de la collection n'est pas écarté. De plus, Cinémémoire se demande comment, dans les conditions proposées aujourd'hui, sera-t-il possible de répondre de manière satisfaisante aux sollicitations des enseignants, des chercheurs, des diffuseurs..., de développer des projets innovants du point de vue technique et artistique, et de conserver sa visibilité ?

Conclusions de Cinémémoire, suite à la réunion

Lors de cette table ronde, nous n'avons pas trouvé de solution simple et évidente, mais, pour que les pistes évoquées puissent être approfondies, nous demandons à ce que les élus se positionnent sur la question du patrimoine cinématographique, avec l'expertise de leurs chargés de mission.

Cinémémoire revient sur sa proposition de juillet, formulée dans une lettre envoyée aux Présidents de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et du Conseil Général des Bouches du Rhône, et au Maire de Marseille: à savoir, que Cinémémoire soit soutenue par les collectivités à hauteur de 30 000€ par collectivité, soit 90 000€ par ans pendant trois ans, et accompagnée par un comité de pilotage, ayant pour objectif le développement d'un projet de cinémathèque à Marseille. En effet, la forme associative de la structure, et son indépendance, ne sont pas incompatibles avec la tenue d'objectifs fixés conjointement avec les collectivités. L'établissement d'un contrat d'objectif et/ou d'une convention pluri-annuelle permettrait de fixer les missions de l'association de manière concertée.

Ces solutions ne pourront pas être discutées et mises en pratique sans volonté politique, et sans vision d'avenir: le patrimoine audiovisuel est une richesse que les collectivités se doivent de conserver et de transmettre aux générations futures. Nous demandons à nouveau aux élus de réexaminer les demandes de Cinémémoire, afin que nous puissions engager un processus qui permette de faire en sorte que la collection devienne publique.

Pour qu'une réponse constructive se dessine, nous appelons donc la Ville de Marseille, le Conseil Général des Bouches du Rhône et la Région Provence Alpes Côte d'Azur à participer à une nouvelle concertation, qui, nous l'espérons, permettront aux collectivités et à Cinémémoire de travailler ensemble pour l'avenir du patrimoine cinématographique local.